

**Subventions de décembre 2015 :
Soutien à La Passion de Saint-Jean de Jean-
Sébastien Bach par l'Ensemble vocal d'Erguël**

La Neuveville, le 18 décembre 2015

Subventions culturelles

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a accordé lors de sa séance plénière du 16 décembre 2015 une subvention de 22'000 francs à l'Ensemble vocal d'Erguël pour sa production commune avec l'orchestre Le Moment Baroque « La Passion selon Saint-Jean » de Jean-Sébastien Bach qui sera présentée à la Collégiale de Saint-Imier, entre autres.

Le CJB a également attribué une subvention de 30'000 francs à l'Association interjurassienne des centres culturels (AICC) pour son projet « Ex-Situ » présenté dans le cadre du programme de coopération transfrontalière franco-suisse Interreg. Le projet Ex-Situ vise à dynamiser le territoire transfrontalier en envisageant diverses actions telles que des itinéraires artistiques le long de l'Arc jurassien.

Le CJB accorde une subvention de 8'000 francs au festival de musique Toxoplasmose pour son édition 2015 qui a eu lieu dans les ruines du château d'Erguël. Un montant de 5'000 francs est distribué à l'association Bin°oculaire pour son spectacle de théâtre musical « Avant de se retrouver ».

Fanny Anderegg et Vincent Membrez reçoivent une aide de 4'500 francs pour la création d'un nouveau répertoire musical. Une subvention équivalente est aussi accordée par le Conseil des affaires francophones (CAF). Michel Tschampion, pour la production de son nouveau CD, et Blablabor, pour la création d'une pièce radiophonique, obtiennent 4'000 francs chacun.

Le CJB a attribué une subvention annuelle de 6'000 francs à l'Atelier de Bruxelles servant de lieu de résidence et de création pour des artistes sélectionnés du Jura bernois, du Jura, et des villes de Bienne, Neuchâtel et d'Yverdon.

Fonds de loterie

Le CJB subventionne divers projets concernant la protection des monuments historiques et du patrimoine du Jura bernois pour un montant total de 114'740 francs.

Fonds du sport

Le CJB accorde une subvention 410 francs pour l'acquisition de matériel sportif à la Société Haltérophile Prévôtoise.

Total des subventions accordées

Le CJB a accordé ou préavisé, dans sa séance du 16 décembre 2015, des subventions pour un montant total de 192'650 francs.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73